MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

SÉANCE ORDINAIRE 19 AOÛT 2025

1.- Ordre du jour

Accepté tel que rédigé et communiqué.

2 - Adoption et suivi des procès-verbaux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 8e jour de juillet 2025 soit accepté, tel que corrigé et communiqué;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 10e jour de juillet 2025 soit accepté, tel que corrigé et communiqué;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 17e jour de juillet 2025 soit accepté, tel que corrigé et communiqué.

3 - COMPTES À PAYER - JUILLET 2025

NOM	SOLDE
ÉNERGIES SONIC	5 778.85
ATELIER VAGABOND	4 456.43
AUTOMATISATION JRT	3 524.72
BRANDT	4 127.37

3 - COMPTES À PAYER - JUILLET 2025

EASTERN ALLIANCE PROD.	5 748.76
ENTREPRISES GARIÉPY INC	12 302.35
LE FESTIF!	6 023.77
FQM ASSURANCES	162 739.18
KAMAÏ	16 408.82
MRC DE CHARLEVOIX	199 722.50

3 - COMPTES À PAYER - JUILLET 2025

COUR MUNICIPALE MRC BEAUPRÉ	9 049.59
PAPETERIE SAINT-GILLES	5 529.25
RÉAL TREMBLAY	4 502.65
MEDIAL SERVICES CONSEILS SST	5 165.66
SPCA CHARLEVOIX	4 494.45

3 - COMPTES À PAYER - JUILLET 2025

LES ENTREPRISES TREMA	6 118.10
WAJAX GENERATRICE DRUMMOND	4 457.16

3.1 - Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en juillet 2025, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

4.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 762, portant sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire

Un règlement sera soumis à l'attention du conseil municipal, pour adoption, soit un règlement sur le droit de péremption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

4.1.1 - Projet de règlement numéro 762 portant sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

Le règlement a pour objet d'identifier le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

4.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 763, amendant le règlement no 681

Présentation du règlement numéro 763, amendant le règlement no 681 afin de revoir la rémunération du personnel électoral.

4.2.1 - Projet de Règlement 763 – Amendement au règlement no 681 établissant la rémunération du personnel électoral.

La Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral.

4.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 764, modifiant le règlement no 759

Présentation du règlement numéro 764, modifiant le règlement no 759 concernant la délégation à l'administration municipale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

4.3.1 - Projet de Règlement 764 – Modifiant le règlement no 759 concernant la délégation à l'administration municipale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

« Le conseil peut autoriser par résolution le directeur général ou un directeur de service à passer tous les contrats nécessaires à la réalisation d'un projet, d'une activité ou d'un évènement, le tout dans les limites et les paramètres budgétaires alloués pour ce projet, cette activité ou cet évènement. »

« Tout travail supplémentaire et toute contingence sur un contrat accordé par le conseil municipal et dont le total cumulatif est supérieur à 10 % du contrat prévu dans le budget autorisé doit être approuvé par le conseil sauf dans les cas où la conséquence d'un délai d'approbation par le conseil engendrerait une augmentation des coûts reliés au travail supplémentaire mis en attente. Dans ce cas un rapport doit être soumis au conseil. »

5.1 – Journalier – Embauche d’une nouvelle ressource

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François mandate monsieur Stéphane Simard, directeur général, pour procéder aux entrevues et à l'embauche d’un (1) journalier pour compléter l'équipe.

5.2 – Appel d’offres sur invitation – sable tamisé

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François mandate monsieur Stéphane Simard, directeur général, pour faire un appel d’offres sur invitation pour l’achat du sable tamisé pour la saison hivernale 2025-2026.

5.3 – Programme d'aide à la voirie local automne 2025 – Volet soutien

Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphane Simard, directeur général, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Octroi d’un mandat ne dépassant pas 5 000 $, plus les taxes applicables, soit octroyé à monsieur Philippe Harvey afin de préparer les documents nécessaires au dépôt de ladite demande.

5.4 – Reddition de compte 2025 – Subvention annuelle – Réseau Routier

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte le rapport des travaux effectués en 2025 et des coûts reliés à ceux-ci, pour un montant de plus de 5 723 $.

5.5 – Acquisition de lot – Ministère des Transports et de la Mobilité Durable

Le conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François exprime son intention d'acquérir les parties de lots 4 793 510 et 4 793 489, telles qu'identifiées au plan LL-7185-154-19-7497-24, dans le cadre du projet 154197497, piloté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

5.6 – Projet d’entente pour la gestion du castor nuisible – Conseil des trappeurs de Charlevoix

Accepter le protocole d’entente relatif à la gestion du castor nuisible – année 2025, tel que présenté.

5.7 – Candidats – Pompiers Volontaires

- Axel Gaillard
- Mathys Lavoie
- Charles Gagné
- Olivier Bouchard

Accepter les candidatures des nouveaux aspirants pompiers volontaire pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

5.8 – Départ à la retraite – Jean-Marc Ouellet

Le conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François tienne à souligner officiellement le départ à la retraite de monsieur Jean-Marc Ouellet.

5.9 – Autorisation – Dépenses électorales 2025

Le conseil municipal autorise le directeur général à faire toutes dépenses relatives à l'achat de fournitures, d'embauche de personnel et de matériel.

5.10 – Scellement de fissures – Octroi du contrat 2025

5.11 – Tournoi Dek hockey 2025

Le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche du personnel nécessaire.

5.12 – Acquisition, par expropriation, des lots 4 791 183, 4 791 184, 4 791 187 et 4 791 188 au cadastre du Québec pour fins d'utilité publique

Le conseil municipal autorise l'acquisition, par expropriation, des lots 4 791 183, 4 791 184, 4 791 187 et 4 791 188 au cadastre du Québec.

L'acquisition de ces lots est pour des fins d'utilité publique, plus particulièrement pour fins de parc public et espaces verts en procédant à l'agrandissement du « Parc des riverains ».

6. - Prise d’acte des permis émis en juillet 2025

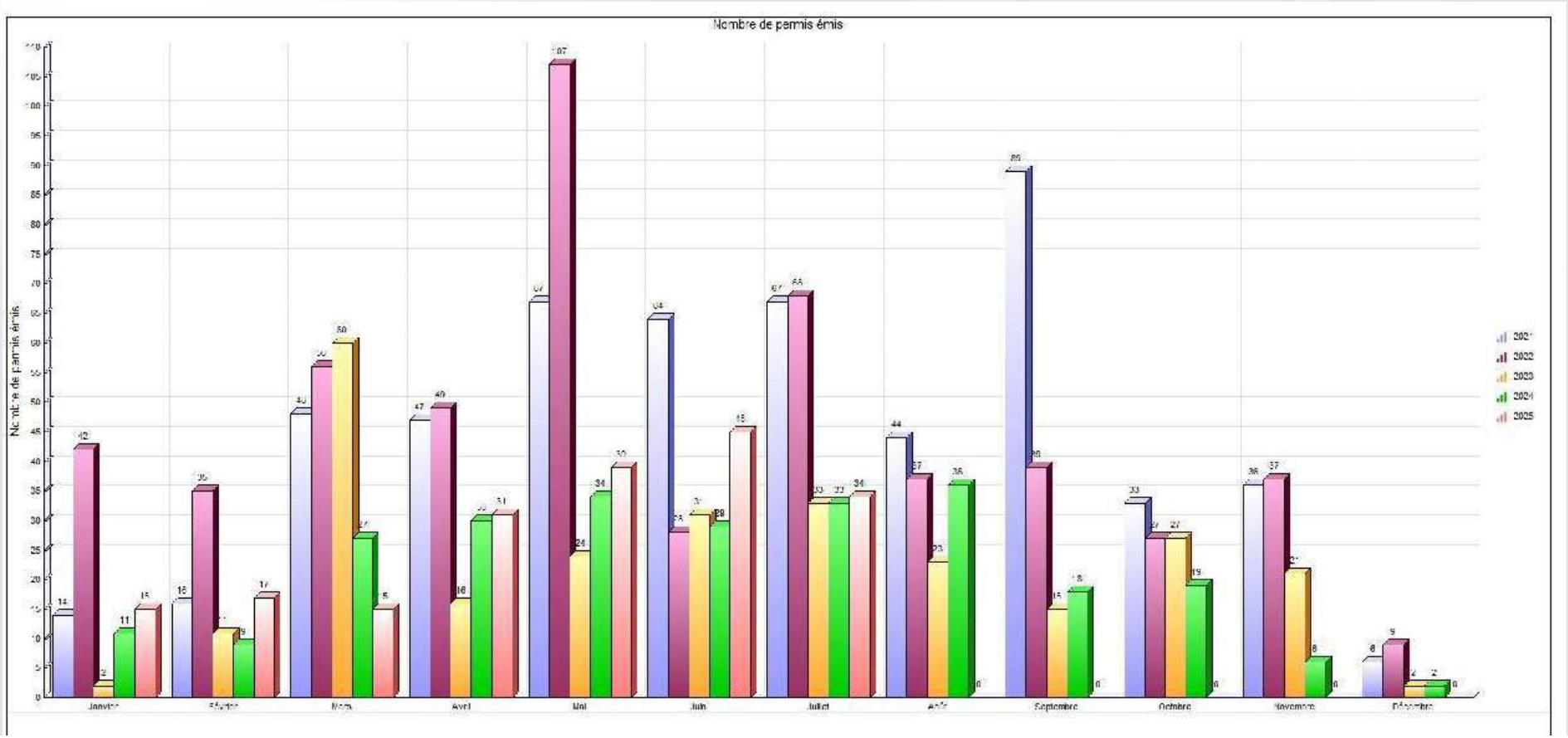

6. – DÉTAILS JUILLET 2025

	Permis		
Type	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Abattage d'arbres	6	10 750,00 $	2 650,00 $
Aménagement d'accès à un terrain	1	20 000,00 $	50,00 $
Changement d'usage	1	0,00 $	30,00 $
Construction nouvelle - Accessoire - Résidentiel	3	105 500,00 $	150,00 $
Construction nouvelle - Principal - Résidentiel	2	1 100 000,00 $	736,16 $
Dynamitage	2	17 000,00 $	800,00 $
Démolition d'une construction	1	2 000,00 $	30,00 $
Installation septique	3	70 500,00 $	300,00 $
Piscine	1	52 000,00 $	30,00 $
Prélèvement d'eau souterraine (puits)	3	80 000,00 $	150,00 $
Remblai - Déblai	4	0,00 $	120,00 $
Rénovation - Transformation	7	268 310,00 $	300,00 $
SOUS-TOTAL	34	1 726 060,00 $	5 346,16 $
TOTAL	34	1 726 060,00 $	5 346,16 $

7 - Courrier de juillet 2025

8 – Divers

9 - Rapport des conseillers(ère)

10 - Questions du public

11 - Levée de l’assemblée